



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20260605-26_01644-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 05 juin 2026 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 20

Conseillers représentés : 3

Date de convocation : 15 avril 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, M. Julien ANCKLY, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
M. Julien LEHMANN, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Créée en partenariat avec le ministère des Armées et l'Association des maires de France, la fonction de Correspondant Défense vise à renforcer le lien entre les forces armées et les citoyens. Le Correspondant Défense constitue un interlocuteur privilégié des autorités militaires au sein de la commune. Il est chargé de relayer auprès de la population les informations relatives aux questions de défense, au parcours citoyen, au devoir de mémoire, à la réserve opérationnelle ainsi qu'aux actions menées par les armées sur le territoire national. La désignation d'un Correspondant Défense permet à la commune de bénéficier d'un relais privilégié auprès des autorités militaires et des services de l'État compétents dans le domaine de la défense et de la citoyenneté.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives au réseau des Correspondants Défense mis en place par le ministère des Armées ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Gries de disposer d'un élu référent chargé des questions de défense et de citoyenneté ;

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE

- **DE DESIGNER** Mme Magalie CAMUS, en qualité de « Correspondante Défense » de la commune de Gries pour la durée du mandat municipal restant à courir.
- **DE CHARGER** le Maire de notifier cette désignation aux services compétents du ministère des Armées et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 09 juin 2026

Publiée ou notifiée le 09 juin 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Justin VOLTZENLOGEL